

	FICHE DE POSTE	référence
	INTERNE EN PHARMACIE STAGE CLINIQUE PNEUMOLOGIE	Version 4 du 13/08/2015
		page 1/3
Entité émettrice : Pharmacie CHU		

1. DOMAINE D'APPLICATION

Pôle Médecine d'Organes et Cancérologie – CHU Caen

Responsable de pôle : Pr Dao

Responsable de service : Pr Emmanuel Bergot

Praticien Hospitalier référent : Marie Baudon-Lecame

Interne affecté à la Validation Pharmaceutique / Stage Clinique / Domaine 108

2. MISSIONS DU POSTE

- Analyse et validation pharmaceutique des prescriptions en DIN (dispensation connectée à la prescription) et de l'ensemble des prescriptions informatisées sous la responsabilité des pharmaciens référents
- Encadrement des externes en pharmacie de pneumologie pour la conciliation des traitements médicamenteux et l'éducation thérapeutique du patient (AVK, traitements de l'HTAP)
- Participation aux staffs quotidiens du service de pneumologie
- Participation aux visites séniorisées du service de pneumologie
- Participation au service de garde de la pharmacie (facultative)
- Participation à la réunion hebdomadaire des internes à la pharmacie

3. ACTIVITES GENERALES ET SPECIFIQUES

L'interne est affecté dans le service de pneumologie du lundi matin au vendredi soir de 8h45 à 17h30. Les horaires peuvent être adaptés en fonction des besoins du service.

Formation initiale

- L'interne reçoit une formation théorique et pratique initiale par le pharmacien référent du service, les PH référents de l'informatisation, de la pharmacie clinique et de la conciliation médicamenteuse concernant
 - o les logiciels Pharma® et USV2®
 - o les modalités réglementaires et organisationnelles d'analyse des prescriptions
 - o la Conciliation des Traitements Médicamenteux (CTM) dans les services des soins

Analyse pharmaceutique

L'interne :

- analyse et valide bi-quotidiennement l'ensemble des prescriptions en DIN (dispensation connectée à la prescription) pour le 2110 et le 2120
- analyse et valide quotidiennement l'ensemble des prescriptions informatisées (logiciels PHARMA* – CROSSWAY-USV2*) du 2110, 2115 et 2120
- collabore avec les prescripteurs, les infirmiers du service et le pharmacien référent pour la validation des prescriptions. Emission et suivi d'opinions pharmaceutiques adaptées si besoin
- propose des médicaments équivalents disponibles au CHU sous la responsabilité du pharmacien référent

	FICHE DE POSTE	référence
	INTERNE EN PHARMACIE STAGE CLINIQUE PNEUMOLOGIE	Version 4 du 13/08/2015
		page 2/3
Entité émettrice : Pharmacie CHU		

- gère avec la pharmacie les demandes de médicaments hors livret thérapeutique
- travaille en collaboration avec les préparateurs référents du service pour la dispensation des traitements des DIN
- transmet les besoins particuliers en médicaments aux préparateurs et aux pharmaciens responsables de la gestion des stocks en fonction des ordonnances
- recueille les demandes des unités de soins et transmet au pharmacien PH référent.

Conciliation des traitements médicamenteux

L'interne encadre les externes en pharmacie pour la réalisation de la conciliation médicamenteuse pour les patients hospitalisés au 2110 prioritairement, et au 2120 dans un second temps. L'interne en pharmacie valide la CTM des externes avant qu'elle soit présentée aux médecins du service.

Education thérapeutique

- L'interne assure des entretiens avec les patients hospitalisés en pneumologie pour leur transmettre des informations sur leur traitement AVK et/ou sur les molécules spécifiques de l'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP) après avoir été formé par le pharmacien référent du service.
- L'interne peut assister aux séances éducatives du programme d'éducation thérapeutique destiné aux patients atteints d'HTAP, notamment à la séance pharmaceutique « Connaître son traitement ». Si l'interne a reçu une formation validante pour l'éducation thérapeutique, il peut intervenir en tant qu'éducateur dans le programme et réaliser le bilan éducatif partagé voire les ateliers éducatifs pharmaceutiques.

Participation aux staffs quotidiens et aux visites séniorisées du service

- L'interne participe au staff quotidien du service qui a lieu tous les matins à 8h45 dans le service de pneumologie
- L'interne assiste aux visites séniorisées du service qui ont lieu deux fois par semaine (en général le lundi et le jeudi)

Activités transversales

L'interne :

- réalise des travaux scientifiques (communications écrites, orales, publications) sous l'encadrement des pharmaciens en collaboration avec les pneumologues
- participe à la réunion hebdomadaire concernant l'activité
- participe sur invitation à différentes réunions institutionnelles : CMDMS, Comité des Anti-infectieux, CLUD...

Participation au service de garde de la pharmacie (facultative) et aux réunions à la pharmacie

	FICHE DE POSTE	référence
	INTERNE EN PHARMACIE STAGE CLINIQUE PNEUMOLOGIE	Version 4 du 13/08/2015
		page 3/3
Entité émettrice : Pharmacie CHU		

L'interne peut participer au service de garde de la pharmacie s'il le souhaite et avec l'accord du chef de service de la pharmacie. Les gardes débutent à 17h. Cette participation n'est pas obligatoire. En cas de participation, il bénéficie du repos de sécurité.

L'interne doit participer dans la mesure du possible (sauf si présence nécessaire dans le service de pneumologie) à la réunion hebdomadaire des internes à la pharmacie le mardi à 8h30 dans la salle de réunion de la pharmacie. Il peut également assister aux présentations des laboratoires (staff généralement le midi).

Temps de formation autonome

Les internes disposent de deux demi-journées de formation par semaine dont une dédiée à la formation autonome. Cette demi-journée peut être consacrée, par exemple, aux travaux de fond (posters, publications...), à la recherche bibliographique, à la rédaction d'un mémoire de DU ou d'une thèse, etc... L'activité de ces demi-journées peut être définie avec les pharmaciens référents du service.

En cas d'absence

Les absences doivent être prévues et organisées avec le pharmacien assistant et le pharmacien PH référent de pneumologie. Le chef de service de pneumologie doit également être prévenu de l'absence de l'interne.

En cas d'absence, la validation des prescriptions en DIN et des conciliations sera effectuée par le pharmacien de 2^{ème} ou 3^{ème} ligne.

4. EXIGENCES DU POSTE

- Secret professionnel
- Maîtrise de l'outil informatique (Word/Excel/Power Point)
- Maîtrise des logiciels Pharma* et USV2* après formation

5. QUALITES REQUISES

- Disponibilité
- Esprit d'équipe, d'écoute et de communication
- Esprit critique et constructif
- Organisation
- Intégration au sein du service
- Discrétion
- Rigueur
- Ponctualité

CYCLE DE VALIDATION		
Rédaction	Vérification	Approbation
<i>FLATRES Adeline, Pharmacien Assistant Spécialiste, Validation Pharmaceutique</i>	<i>BAUDON-LECAME Marie, Pharmacien Hospitalier, Pharmacie Clinique</i>	<i>HECQUARD Claudine, Pharmacien Hospitalier, Chef de Service</i>